

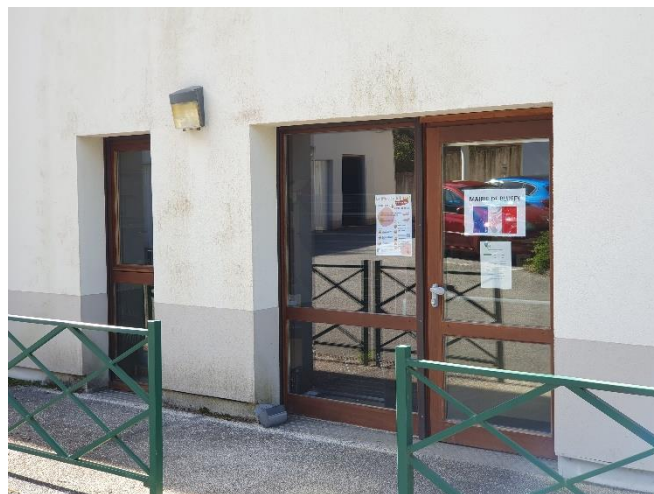


UNE MAIRIE PROVISOIRE AVANT UNE NOUVELLE MAISON COMMUNALE :

Les travaux de rénovation de notre mairie vont débuter le 15 mai prochain. Nous avons donc délocalisé les bureaux et investi une partie de la salle Pierre Louis Huot. Un grand merci aux élus, avec une mention particulière à Sylvain STIHLE et Gibert PAULY pour leur aide au déménagement et à Céline, Gilles et Olivier pour leur dévouement. Céline et Gilles vous accueillent dans ce nouveau lieu aux mêmes horaires qui restent inchangés. L'accès piéton se fera par la Résidence Les Cascades, comme indiqué sur les photos ci-dessous.

Les coordonnées e-mail et téléphone restent inchangées :

✉ accueil@bluffy.fr et ✉ mairie@bluffy.fr - ☎ 04.50.02.82.33



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	Fermé
MARDI	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 00
MERCREDI	Fermé	17 h 00 – 19 h00 <i>(Sur rendez-vous)</i>
JEUDI	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 00
VENDREDI	9 h 00 – 12 h 00	Fermé



MARCHÉ DU DIMANCHE :



Retrouvez Eric et toute son équipe tous les dimanches matin à partir de 9 h sur la place de la mairie vous proposer ses fruits et légumes à la vente au plus proche de chez vous.

Le marché se tiendra sur la place de la mairie à compter du **30 avril 2023** et pour toute la saison printemps été (et non plus sou le préau).

DES VÉLOS ÉLECTRIQUES À ACHETER OU À LOUER :

Le conseil municipal de Bluffy a décidé de reconduire pour la 3^{ème} année consécutive l'offre complémentaire à celle du Grand Anancy pour l'acquisition d'un équipement cyclable, de 50€ à 100€ en fonction du revenu fiscal (Un complément de 100 € pour les PMR).

Vous devrez justifier de l'accord du GA et présenter la preuve d'achat à la mairie (+ Pièce identité, justificatif de domicile de -3 mois, RIB, carte d'invalidité pour les PMR) par courrier, par mail à mairie@bluffy.fr


Retrouvez toutes les informations pour votre demande sur www.bluffy.fr et <https://aide-velo.grandanecy.fr>
Et si vous voulez louer des vélos électriques :

TOUT SE PASSE DANS L'APPLI

Vélon60 minecy

Gérez
en toute autonomie
votre location !



- 1 Téléchargez l'appli Vélon60min** (gratuite, sur IOS et Android) 
- 2 Ouvrez l'appli, créez votre compte,** activez la géolocalisation et le bluetooth
- 3 Visualisez le nombre de vélos disponibles** dans la station la plus proche (disponibilité des vélos en temps réel, pas de réservation possible)
- 4 Venez retirez votre vélo électrique** et scannez le QR Code présent sur le vélo pour déverrouiller le cadenas et activer la location
- 5 Pédalez !**
- 6 Pour rendre votre vélo** déposez-le dans l'une des stations Vélon60min visibles dans l'appli (elle peut être différente de la station initiale... c'est tout l'intérêt de ce service !). Puis verrouillez manuellement le cadenas et stoppez la location en appuyant sur « Rendre le vélo » dans l'appli.

Lors du retour en station,
veillez à bien sécuriser
le vélo dans la consigne :



1 Passez l'antivol autour du rack prévu à cet effet



2 Mettez l'antivol dans le cadenas



3 Refermez le cadenas manuellement



4 Dans l'application : appuyez sur "Rendre le vélo"

Info +

Pour faire une pause, sécurisez le vélo de la même manière et dans l'appli, appuyez sur "Déverrouiller le cadenas" pour pédaler à nouveau !



LA ZOÉ :



Durant, les travaux de la mairie, le service d'autopartage de la zoé sera suspendu à compter du 15 mai 2023 jusqu'à la fin des travaux.

Nous vous tiendrons informés de sa reprise en fonction de l'avancée du chantier de la mairie.

PROMENER SON CHIEN EN LAISSE :

Nous vous rappelons que tout propriétaire de chien doit obligatoirement tenir son chien en laisse lorsqu'il se promène sur le territoire de la commune de Bluffy. Cette obligation doit être respectée au sein des zones urbanisées sur les trottoirs, sur les chemins forestiers et sur les chemins pédestres.



VOUS PERCUTEZ UN ANIMAL, CONDUITE À TENIR :

Il n'est pas rare, à la tombée de la nuit, d'apercevoir des animaux sauvages sur notre territoire. Les sangliers, les biches, les chevreuils, peuvent être à l'origine d'accidents de la route. Voici la marche à suivre en cas de collision avec un animal sauvage.



Sécurisez le lieu de l'accident

Comme pour tout accident, vous devez d'abord prendre des mesures de sécurité. Si cela vous est possible, **immobilisez votre véhicule** de manière à gêner le moins possible la circulation. Assurez-vous ensuite d'enfiler et de faire passer à vos passagers **les gilets jaunes** qui permettront de vous rendre visibles. Enfin, placez **le triangle de présignalisation** sur la route, en amont de votre voiture, à une distance de 30 mètres au moins, pour avertir les autres automobilistes du danger.

Attention ! Ne vous approchez pas de l'animal percuté. Il pourrait avoir un comportement agressif et vous blesser.

RAPPEL > PARTICIPATION CITOYENNE :

Vos référents sur la commune

Chef-lieu :

Madame Corinne DEHNIN
06 08 61 71 41 / corinne.dhenin@hotmail.com
Monsieur Dominique CLERC
06 19 99 04 62 / dominic.clerc@gmail.com
Monsieur Eric MOORGAT
04 50 02 82 52 / eric.moortgat@orange.fr
Monsieur Thierry VIDONNE
06 20 88 56 25 / tvidonne@eic-juleo.fr
Monsieur Patrice RUDIN
06 12 28 84 20 / patrice.rudin06@gmail.com

Prévenez les forces de l'ordre

Toute collision avec un animal sauvage doit **impérativement être déclarée**. Alerte la gendarmerie afin qu'elle puisse constater l'accident et enregistrer votre déposition, dont vous conserverez précieusement le double. Assurez-vous aussi de garder tous **les éléments qui prouvent que vous avez percuté un animal** : témoignages éventuels, photos, poils de la bête sur votre voiture.



Que faire de l'animal ?

Le sort de la bête dépend notamment de son espèce, qui peut être protégée, et de son état. Blessée, elle pourra être envoyée dans un centre de sauvegarde de la faune sauvage ou abattue. Morte, elle sera laissée sur place ou non. C'est aux forces de l'ordre et au maire de la commune où s'est produit l'accident d'en décider et de solliciter si besoin une société d'équarrissage. Lorsque la collision concerne du grand gibier, un cerf ou un sanglier notamment, vous pouvez être autorisé à emporter le cadavre si vous en faites la demande à la gendarmerie.

Chez Coffy :

Madame Laure MOINE
06 08 69 61 65 / lmoine@outlook.com
Monsieur Paul BETRIX
04 50 02 89 10 / catherine.betrix@orange.fr

Le Bosson :

Monsieur Sylvain STIHLE
06 88 25 74 67 / s.stihle@orange.fr
Monsieur Jean-Luc POUAPONNEAU
07 69 50 22 62 / jl.pouponneau@gmail.com



LE MAI LE JOLI MAI À BLUFFY : une 3^e édition dédiée à « nos racines »

La troisième édition du mai joli mai à Bluffy sera riche de toutes les expressions artistiques autour du thème MES RACINES : la photographie avec son exposition photos/concours, la peinture avec son exposition d'Art contemporain dans l'église de Bluffy, le théâtre circassien, la musique, l'écriture avec la journée du livre, la nature avec la visite commentée de la forêt de Bluffy etc...

Tous ces événements sont ouverts à tout public, gratuits et libres d'accès.

Retrouvons-nous et partageons la paëlla géante dimanche midi, des saucisses-frites pendant le bal du samedi soir...

Le Mai, Le Joli Mai

Bluffy en fête

Samedi 13 mai



Dimanche 14 mai

Expo & Concours photos "Mes Racines"

Le long d'un sentier forestier, expo "grand format" entre les arbres - Vote du public tout le week-end

En continu
Forêt du Béchet

Expo Art contemporain

"Traces sur l'hippocampe" par Margot Buffet

De 14h à 17h
Eglise de Bluffy

Dimanche

10h-17h
Béchet

Journée du livre

La librairie des Aravis vous propose une sélection de livres sur le thème "Mes racines"

12h

Sous la
mairie

Paëlla géante

& Salade de fruits

12 €/personne - Réservation en ligne ou à la mairie avant le 7 mai >

<https://bit.ly/40MNTcy>

Boissons sur place en supplément



14h-17h

Centre du
village

Crêpes sucrées

En vente par l'association Bluffruit

15h-16h

Rdv au
Béchet

Visite commentée de la forêt de Bluffy

Par l'Office National des Forêts ONF

17h30

Centre du
village

Remise des prix du concours photos

Apéritif de clôture

Samedi

14h

Béchet
Préau en cas
de pluie

Atelier de jonglage

Réservé aux enfants

Par la Cie Kif Kif

16h

Béchet
Préau en cas
de pluie

Spectacle en plein air

"Nous, la forêt - ou comment se planter"

par la Cie Kif Kif

19h

Centre du
village

Bal Rock avec L'Affaire Tournesol

Saucisses frites en vente par l'association des Chasseurs de Bluffy



informations sur www.bluffy.fr

Manifestation ouverte à tout public, gratuite, et libre d'accès.

Programme non contractuel, susceptible de modifications



PROTECTION ET RÉNOVATION DE NOTRE PATRIMOINE CULTURE :

Les trois statues de la Pietà, la Vierge à l'Enfant et de Saint-Bernard-de-Menthon, inscrites à l'inventaire des monuments historiques, présentent un intérêt remarquable à l'échelle régionale.

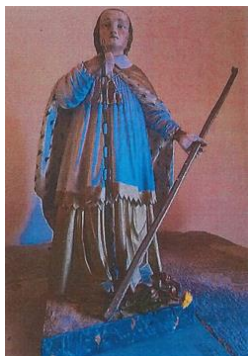
Suite à la délibération prise par notre conseil municipal en date du 17/02/2022, elles ont quitté notre église pour faire l'objet de restauration auprès du centre nucléaire de Grenoble.



La Pietà qui date du XVIème siècle, de très belle facture, souffre de grandes disparités de traitement suite à plusieurs restaurations. Elle est aujourd'hui très détériorée et fragilisée à la suite de nombreuses pertes de matières dues aux attaques de vrillettes, de l'effritement du bois et au décollement de la couche picturale.



La Vierge à l'Enfant en bois doré datant du XVIII ou début XIX de belle facture fera l'objet d'un nettoyage fin et de quelques restaurations de dorure, et d'un traitement contre les altérations d'insectes xylophages.



Le Saint-Bernard-de-Menthon, qui souffre des mêmes altérations d'insectes xylophages fera l'objet d'un traitement spécifique, d'un nettoyage fin lié à l'encrassement général dû à son ancienneté et d'une restauration de la couche picturale.

Un grand merci à l'Etat, la Région et le Département qui nous aident à financer ces restaurations et à mettre en valeur notre patrimoine historique et culturel.

BLUFFY FLEURIE :

